



---

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 1043

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, le règlement no 1043 intitulé : « Règlement no 1043 modifiant le règlement no 1032 sur l'établissement d'un service de sécurité d'incendie ».

Ce projet de règlement est actuellement déposé pour consultation à l'hôtel de ville situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki et est également disponible sur le site web de la Ville (<https://www.ville.maniwaki.qc.ca>).

Donné à Maniwaki, le 3 octobre 2023.

---

Dinah Ménard, greffière adjointe

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

---

Dinah Ménard, greffière adjointe